



Habitants du Parc national, contribuez à l'avenir...

Construite avec les acteurs locaux et approuvée par décret fin 2012, la charte du Parc national des Pyrénées vise à préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers, et à soutenir une économie locale durable.

Après 12 années de mise en œuvre, la charte doit maintenant être évaluée.

Le Parc national des Pyrénées souhaite ainsi recueillir l'avis des habitants du territoire sur les actions déployées, les évolutions du territoire et les priorités pour les prochaines années.

Ces réponses, avis et propositions contribueront à améliorer l'action du Parc national et de ses partenaires (collectivités locales, associations, professionnels, services de l'État, etc.).

Les réponses seront bien évidemment anonymes. Le temps de réponse à ce questionnaire est estimé à 10 minutes environ.

Le questionnaire est disponible :

- au format papier dans les mairies du territoire jusqu'au 11 août 2024
- en ligne jusqu'au 18 août sur le site internet du Parc national www.pyrenees-parcnational.fr
- en ligne directement sur <https://apps.evalandgo.com/form/68450/s/?id=JTIBbyU5QW0IOTYIQUE%3D&a=JTIBcSU5NW0IOTY%3D>

Contact Presse :

Caroline Bapt – chargée de mission Communication Parc national des Pyrénées
06 30 15 99 39

